Trois cyclomotoristes ont été verbalisés pour nuisances sonores, lors d’une opération de mesure du bruit des deux-roues.



Les policiers du Creusot ont effectué fin juillet une opération de contrôle et de mesure du bruit en plein centre-ville de la cité bourguignonne. Objectif avoué de cette initiative : les cyclomoteurs dont les émissions sonores excéderaient le niveau sonore stipulé sur la carte grise du véhicule. Sur la vingtaine de motards ou conducteurs de scooters contrôlés, trois ont été verbalisés et devront s’acquitter d’une amende de 45 euros. Ils devront aussi remettre leur engin aux normes, sous peine d'immobilisation de celui-ci. Aux dires du commandant de police qui a chapeauté l’opération, les niveaux sonores excédaient largement les limites du supportable. En cette période estivale, la police a noté une recrudescence des plaintes pour nuisances sonores, notamment la nuit.Source : www.creusot-infos.com – Article du jeudi 31 juillet 2008